

## Ville de Melun

### Conseil municipal du jeudi 23 mars 2017

#### Proposition d'amendement n°1 à la délibération n°11 relative au budget municipal

#### Préambule

Les conditions économiques et sociales sont particulièrement difficiles pour les melunais et melunaises qui voient leur pouvoir d'achat se réduire et l'appauvrissement gagner une plus grande part des classes sociales les plus en difficulté. L'augmentation des tarifs municipaux est encore trop uniforme et ne peut qu'entraîner une plus grande limitation de l'accès des couches populaires aux pratiques culturelles et sportives.

Cet accès est indispensable pour maintenir le lien social, développer une réelle éducation populaire, lutter contre le sentiment d'exclusion et les tentations de replis identitaire.

La mise en œuvre systématique du quotient familial pour toutes les activités proposées par la ville de Melun et ses associations subventionnées doit permettre l'indispensable solidarité entre les classes sociales et un réel accès équitable pour tous et à tous les services.

#### Amendement

Le texte suivant est ajouté à la délibération

*« VOTE la généralisation du quotient familial comprenant 14 tranches à tous les services à la population proposés par la municipalité ».*

Claude BOURQUARD

Bénédicte MONVILLE – DE CECCO